

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1663

Artikel: Les trois concepts qui vont baliser les relations Suisse-UE
Autor: Schwok, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013688>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les trois concepts qui vont baliser les relations Suisse-UE

Après François Cherix la semaine passée, René Schwok répond à l'article d'André Gavillet (DP n° 1661). Celui-ci qualifiait de «fausse piste» la perspective d'une adhésion *light* (différenciée), réduisait la systématisation des accords bilatéraux à une pure forme d'«esthétisme», tout en proposant une «association sur mesure» qu'il n'a pas élaboré.

Nous sommes convaincus que la politique européenne de la Suisse va tourner autour de trois nouvelles notions: accords bilatéraux III, accord-cadre de partenariat et adhésion différenciée (ou *light*). Avant de les critiquer, ne faudrait-il pas d'abord tenter de mieux les cerner?

Accords bilatéraux III

La première question qu'il faut poser est: de nouveaux accords bilatéraux sont-ils possibles? De nombreux experts répondent avec scepticisme (*L'Hebdo*, 29 septembre 2005). Nous ne partageons pas leur point de vue. Nous sommes au contraire convaincus qu'une quinzaine de dossiers vont faire l'objet de négociations au cours de ces prochaines années (voir liste en encadré). A première vue, les seules difficultés pourraient émerger à propos des services et de l'union douanière. Utilisera-t-on l'expression «Accords bilatéraux III»? Peut-être pas. Mais la question n'a pas vraiment d'importance substantielle. Il faut surtout retenir que les accords bilatéraux ne s'arrêteront pas avec le deuxième paquet.

Accord-cadre de partenariat

Ce concept d'accord-cadre de partenariat (ou d'association) est désormais sur toutes les

lèvres. Encensé par les uns car il offrirait une sorte de Graal à tous les dilemmes européens de la Suisse, il est diabolisé par les autres car il renverrait indéfiniment la perspective d'une adhésion. Avant même d'en connaître ses contours et son contenu, il fait ainsi déjà l'objet de toutes les passions.

Qu'en est-il? Il semble que Berne poursuive six objectifs. Premièrement, regrouper les quelque 150 accords de la Suisse avec l'UE sous un seul toit. Deuxièmement, n'avoir qu'une seule méthode de gestion de ces accords autour d'un seul comité mixte. Troisièmement, offrir à la Suisse une sorte de dialogue politique permanent de plus haut niveau avec l'UE. Ces trois objectifs, qui sont certes essentiellement cosmétiques et pratiques, ne devraient pas poser de problèmes.

Les trois autres buts sont par contre plus délicats. D'abord, la Suisse aimerait obtenir un droit de consultation dans la phase d'élaboration de toute nouvelle législation communautaire pertinente aux accords bilatéraux avec la Suisse. Une telle pratique existe certes déjà pour un certain nombre d'entre eux et dans l'EEE. Mais Berne souhaiterait mieux la formaliser et surtout l'étendre aux 150 accords.

L'article de René Schwok continue en page 2

Sommaire

Les exportations profitent seulement aux entreprises.
page 3

Quatre opinions sur le travail du dimanche.
page 4

Bâle soigne son nord.

Les idées de DP: la nouvelle gestion publique.
page 5

La santé des finances fribourgeoises contre un théâtre.
page 6

Les coupes budgétaires menacent des commissions fédérales.
page 7

Le parcours du poète Alexandre Voiard.
page 8

Identité suisse

Il y a les drapeaux au stade de Suisse, les t-shirts avec la croix fédérale, mais à l'heure d'internet, ce sont toujours les réseaux routier, ferroviaire, postal ou électrique, construits entre 1860 et 1960, qui permettent au pays d'exister aux Suisses de se rencontrer et parfois de se comprendre.

Edito page 3

Suisse - Europe

Ensuite, certains éléments de l'Administration fédérale souhaiteraient que la Suisse s'engage à reprendre toute nouvelle évolution du droit communautaire pertinent. Cela amènerait plus de simplicité et de sécurité pour l'économie que la méthode actuelle qui consiste à renégocier chaque nouvelle petite évolution du droit communautaire. En d'autres termes, il s'agirait d'introduire le mécanisme utilisé dans les accords sur le transport aérien et sur Schengen, ainsi que dans l'EEE. Evidemment, les milieux proches de l'UDC devraient s'opposer à ce qu'ils assimilent à un «contrat colonial».

Enfin, au passage, il semble que le Conseil fédéral veuille profiter de cet accord-cadre pour se débarrasser de la «clause guillotine» qui relie les 7 accords du premier paquet. Il nous est cependant difficile d'anticiper l'accueil de la Commission européenne à cette proposition. Rappelons seulement qu'une sorte de «clause guillotine» existe toujours avec les trois pays AELE de l'EEE et que l'Union pourrait difficilement faire deux poids, deux mesures.

Si l'accord-cadre devait ressembler aux lignes esquissées ci-dessus, nous ne voyons pas pourquoi il devrait éveiller des protestations de la part de milieux intégrationnistes. L'EEE continue à exister et il fonctionne plus efficacement que la relation Suisse-Union européenne. Et c'est précisément sa soi-disant «rigidité» qui en constitue sa principale qualité.

Quant aux adhésionnistes, ils ne devraient pas craindre une telle consolidation de l'approche bilatérale. Parce que ce ne sont pas les éventuels points beaucoup trop techniques susmentionnés qui pourraient em-

pêcher un hypothétique basculement de la population vers l'adhésion.

Adhésion différenciée

Il reste que la perspective de l'adhésion ne peut être évacuée d'un simple revers de la main. Ainsi, le simple fait que le Parti socialiste réaffirme son attachement à une telle option empêche déjà de l'écartier. Pourtant, il ne sert à rien de continuer à sauter comme des cabris en répétant «adhésion, adhésion». Il faut prendre en considération l'hostilité de l'immense majorité de la population, des cantons, des milieux politiques et économiques. Pour résoudre ce dilemme, il faut faire

preuve d'inventivité et d'imagination. D'où notre idée d'évaluer l'hypothèse d'une adhésion différenciée. En d'autres termes, il s'agirait d'analyser les possibilités, les avantages et les défauts d'une adhésion avec dérogations.

Pourtant, un tel scénario est d'emblée qualifié d'«égarement» et de «fausse piste». Avant même que la moindre étude n'ait été effectuée. Il serait cependant utile et éclairant de rouvrir les dossiers de l'expérience historique qui a permis à la Suède de ne pas reprendre l'euro, alors qu'elle aurait dû le faire. Si «le droit communautaire n'est pas négociable», comment se fait-il que

ce nouvel adhérent ait pu déroger à cette «règle intangible»? Comment est-ce que Malte et Chypre ont bien pu obtenir des garanties juridiques pour ne pas reprendre la politique de défense de l'Union? Comment le Royaume-Uni a-t-il fait pour avoir un taux de TVA tellement plus bas qu'en Suisse?

Accords bilatéraux III, accord-cadre de partenariat et adhésion différenciée ne sont pas seulement des concepts dans l'air du temps. Ils ont l'avantage de maintenir ouvert le débat sur la politique européenne de la Suisse, de manière plus constructive que la sempiternelle opposition «adhésion contre isolement».

Liste d'une quinzaine d'accords possibles avec l'UE

- Acceptation par l'UE du principe de «Cassis de Dijon» sur les produits suisses (reconnaissance mutuelle des normes et des certificats sans harmonisation préalable)
- Participation à Galileo (satellite permettant l'utilisation de GPS)
- Reconnaissance mutuelle des AOC
- Participation à l'Agence européenne pour la sécurité aérienne
- Amélioration de la participation à Erasmus
- Ouverture réciproque des marchés de l'énergie
- Ouverture réciproque des marchés des services
- Facilitation des règles d'origine
- Facilitation en matière de fiscalité indirecte
- Lutte antiterroriste
- Participation à Europol
- Dialogue politique
- Aspects de politique étrangère
- Participation de la Suisse à l'Agence européenne de la défense (armement)
- Participation de la Suisse à certaines politiques militaires de l'UE
- Union douanière (beaucoup de milieux suisses y sont défavorables)

René Schwok enseigne à l'Institut européen et au Département de Science politique de l'Université de Genève. Il vient de faire paraître: *Théories de l'intégration européenne, Approches, concepts et débats*, Paris, Montchrestien, 2005.